



2026 – 075 Séance du Conseil Municipal du lundi 22 juin 2026
Service : Ressources humaines
Référence : AT

Objet : **TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION**

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Monsieur Axel Casenave, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum :18

Étaient présents : Axel CASENAVE, Jean-Christophe PARMANTIER, Adèle IGNACIO, François LIARD, Aurélia CHAILLOUX, Stacy KERHERVÉ, Étienne VINCENT, Mélanie RADIGOIS, Paul-Jean STRAEBLER, Claudette AUFFRAY, Arnaud ESCANDE, Virginie FAUCHEUX, Frédéric LIGEOUR, Dominique PERLADE, Lydie CHAUVIÈRE, Catherine BRUAND, Patrice MALDONADO, Anne PLOT, Guillaume RADIGOIS, Lucas JUPPIN, Pierre BOULVERT, Anne-Laure BOCHÉ, Farid OULAMI, Ludovic JOYEUX, Laëticia BAR, Julien PELTAIS, Clotilde ROUGEOT, Catherine RADIGOIS, Gilles PHILIPPEAU, Yvan VALLÉE, Olivier MAGRÉ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Julien LE TALLEC à Adèle IGNACIO
Énora PRAUD à Aurélia CHAILLOUX

Inès CHARLES à Anne PLOT
Ludivine BEN BELLAL à Gilles PHILIPPEAU

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 31

Secrétaire : Claudette AUFFRAY

Rapporteur : François Liard

EXPOSE

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil Municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité Social Territorial doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Postes permanents - création

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Prévention et tranquillité publique	Agent de police municipale	-	-	Création du poste	Brigadier	35h
Sports	Surveillant de bassin	-	-	Création du poste	Opérateur des APS	4,35h



Postes permanents - transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Petite enfance	Educatrice Jeunes Enfants	Educateur Jeunes Enfants	16,25h	Départ de l'agent en poste et changement de poste d'une personne en interne nécessitant un passage à temps plein	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Educateur Jeunes Enfants	TC
Petite enfance	Adjoint administratif	Adjoint administratif	35h	Départ de l'agent en poste en fin d'année 2025 et positionner ce poste sur un grade différent correspondant au besoin de la structure	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC

Accroissements temporaires d'activité

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissements temporaires d'activité :

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	Quotité de travail
Sports	Besoin renfort à la piscine municipale sur la période estivale	Du 06 juillet 2026 au 31 août 2026	Opérateur APS	27h

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 22 juin 2026 et après mise à jour, de 487,29 postes créés dont 33,11 postes non pourvus.

Au 09 avril 2026, date de dernière modification du tableau en Conseil Municipal, le nombre de postes était de 486 postes créés dont 35 postes non pourvus.



PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2026-055 du 09 avril 2026 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis de la Commission Ressources et Affaires Générales du 11 juin 2026 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la création des postes suivants :
 - 1 poste d'agent de police municipale à temps complet sur le grade de brigadier
 - 1 poste de surveillant de bassin à 4,35h par semaine sur le grade d'opérateur des APS
- approuver la transformation des postes suivants :
 - 1 poste d'Educateur Jeunes Enfants à 16,25h par semaine par un poste sur le grade d'Educateur Jeunes Enfants à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet par un poste sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
- autoriser les emplois suivants correspondants à des accroissements temporaires d'activité :
 - 1 poste d'opérateur des APS à 27h par semaine du 06 juillet 2026 au 31 août 2026
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ;
- préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2026 ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du rapporteur par :

- 24 voix pour,
- 7 voix contre de Madame Anne-Laure BOCHÉ, Monsieur Farid OULAMI, Monsieur Ludovic JOYEUX , Madame Laëticia BAR, Monsieur Julien PELTAIS, Madame Clotilde ROUGEOT, Monsieur Olivier MAGRÉ,
- 4 abstentions de Monsieur Yvan VALLÉE, Madame Catherine RADIGOIS, Monsieur Gilles PHILIPPEAU, Madame Ludivine BEN BELLAL.



À Couëron, le 22 juin 2026

Claudette Auffray
La secrétaire de séance

Axel Casenave
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 26/06/2026 au 26/08/2026
et transmise en Préfecture le 25/06/2026
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
ou par Télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

Tableau des effectifs au 22 juin 2026



VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	dont temps non complet	Equivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents permanents)	Effectifs pourvus ETP (agents permanents)	Effectifs non pourvus par des agents permanents	Effectifs non pourvus
Emplois fonctionnels	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Emplois spécifiques	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Collaborateur de cabinet	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Filière administrative	87,00	0,00	87,00	81,00	81,30	4,00	4,00
Attaché hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Attaché principal	4,00	0,00	4,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Attaché	21,00	0,00	21,00	21,00	20,90	0,00	0,00
Rédacteur principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	5,00	5,00	1,00	1,00
Rédacteur	8,00	0,00	8,00	7,00	7,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	19,00	0,00	19,00	19,00	18,60	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	5,00	5,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	19,00	0,00	19,00	18,00	17,80	1,00	1,00
Filière culturelle	18,00	1,00	17,50	17,00	17,30	0,00	0,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	1,00	1,00	0,50	1,00	0,50	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière technique	187,00	71,00	165,24	170,00	155,34	17,00	3,00
Ingénieur principal	5,00	0,00	5,00	5,00	4,90	0,00	0,00
Ingénieur	7,00	0,00	7,00	7,00	5,80	0,00	0,00
Technicien principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	9,00	1,00	8,80	9,00	8,80	0,00	0,00
Technicien	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	8,00	2,00	7,83	8,00	7,83	0,00	0,00
Agent de maîtrise	5,00	1,00	4,92	5,00	4,92	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	47,00	16,00	40,30	47,00	43,92	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	19,00	5,00	18,26	18,00	16,80	1,00	1,00
Adjoint technique	83,00	46,00	69,13	67,00	58,37	16,00	2,00
Filière police municipale	7,00	0,00	7,00	5,00	5,00	1,00	2,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Brigadier-chef principal	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardien-Brigadier	4,00	0,00	4,00	3,00	3,00	0,00	1,00
Filière sportive	11,11	4,00	9,50	10,00	8,80	1,00	1,11
Conseiller des A.P.S.	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S.	4,00	3,00	3,27	3,00	2,66	1,00	1,00
Opérateur des A.P.S.	1,11	1,00	0,23	1,00	0,23	0,00	0,11
Filière médico-sociale	59,18	29,00	56,37	54,00	52,58	3,00	4,00
Puéricultrice hors classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Puéricultrice	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	8,00	1,00	7,86	7,00	6,76	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	6,18	2,00	5,00	4,00	3,51	2,00	2,00
Agent social	7,00	1,00	6,86	6,00	6,86	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	18,00	11,00	17,13	18,00	16,93	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15,00	14,00	14,52	15,00	14,52	0,00	0,00
Filière animation	114,00	105,00	74,75	59,00	44,19	56,00	19,00
Animateur principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Animateur	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	10,00	10,00	8,82	10,00	8,62	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	11,00	11,00	9,06	11,00	7,25	1,00	1,00
Adjoint d'animation	87,00	84,00	51,87	32,00	22,32	55,00	18,00
Total des emplois permanents	487,29	210,00	421,36	400,00	368,60	84,00	33,11



Accroissements temporaires ou saisonniers au 22/06/2026

Grade et temps de travail	Effectif	
Opérateur APS	1	
27H	1	Renfort au service des sports (du 06/07/2026 au 31/08/2026))